

**Service Affaires Générales**

Standard Mairie : 01 48 38 82 82

Horaires d'ouverture :

Lundi – Mercredi – Jeudi : .....de 08h30 à 11h45  
et de 13h30 à 17h30

Mardi : .....de 08h30 à 11h45

Vendredi : .....de 08h30 à 11h45  
et de 13h30 à 16h30

Samedi : .....de 08h30 à 11h45

Votre Rendez-vous :

Le :

A :



- ◆ Le dépôt des demandes de Passeports et de Cartes Nationales d'Identité se font **SUR RENDEZ-VOUS**.
- ◆ La présence du titulaire du titre est obligatoire au dépôt du dossier et au retrait du titre.
- ◆ Les délais de délivrance annoncés lors du dépôt du dossier ne le sont qu'**à titre indicatif**. Ils peuvent évoluer à la hausse et ne prennent pas en compte les éventuelles demandes de pièces complémentaires exigées par les services préfectoraux.
- ◆ Le passage sur le dispositif de recueil étant obligatoire pour les dépôts, toute personne se présentant sans rendez-vous, en retard ou avec un dossier incomplet **verra ses démarches reportées à une date ultérieure. IL NE SERA ADMIS AUCUNE DEROGATION AUX HORAIRES FIXÉS.**



**Adresses et numéros de téléphone utiles**



**Commissariat de la Courneuve**

Commissariat de Police  
16, place du Pommier-de-Bois  
Tél : 01 43 11 77 30

**Tribunal d'Instance d'Aubervilliers**

Tribunal d'Instance d'Aubervilliers :  
Square Stalingrad  
93300 Aubervilliers  
Tél : 01 48 33 76 38

**Service central d'état civil du  
Ministère des Affaires Etrangères**

Ministère des Affaires Etrangères et  
Européennes  
Service Central d'Etat Civil  
11, rue de la Maison Blanche  
44941 Nantes Cedex 09  
Tél : 08 26 08 06 04

(Demandes d'actes en ligne sur  
[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr))

# Liste des pièces justificatives à fournir pour une demande de Passeport ou de Carte Nationale d'Identité pour un Majeur

Toute personne se présentant sans rendez-vous, en retard ou avec un dossier incomplet **verra ses démarches reportées à une date ultérieure.**

**VOUS DEVEZ FOURNIR LES PHOTOCOPIES ET LES ORIGINAUX DE TOUS LES DOCUMENTS**

- Justificatif de domicile récent, à votre nom** (type : facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone, ...)  
Si le demandeur est hébergé : attestation d'hébergement + photocopie du titre d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile de l'hébergeant.
- Document officiel avec photo** : ancien passeport / carte d'identité en cas de renouvellement ou de modification (à défaut : permis de conduire, carte vitale avec photo, titre de séjour, ...)
- 1 photo de moins de 6 mois** en couleur, de face, tête nue, fond neutre, oreilles visibles, bouche fermée. (Norme ISO/IEC 19794-5 :2005).
- Nom d'usage** : -1<sup>ère</sup> inscription : Acte de mariage original de moins de 3 mois  
-Renouvellement : Copie de la page mariage du livret de famille  
En cas de veuvage, copie des pages mariage et décès.  
En cas de divorce, copie du jugement de divorce prononçant l'autorisation de l'usage du nom.

## Pour les demandes de passeports :

- 86 € en timbres fiscaux** (vendus en bureaux de tabac, auprès du Trésor Public, sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/>).

## Renouvellement pour perte ou vol

- Déclaration de perte** (établie en Mairie) **ou de vol** (établie au Commissariat).  
- Dans le cas de la perte ou du vol de la Carte d'Identité vous devez fournir 25€ en timbres fiscaux (**non-vendus en mairie**)

## Première demande

Ou si vous n'êtes pas en mesure de présenter une pièce d'identité (Carte nationale d'identité ou passeport sécurisé en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans)

- Copie intégrale de l'Acte de naissance** ou **Extrait d'Acte de naissance avec filiation**, de moins de 3 mois **UNIQUEMENT EN ORIGINAL**. A demander à la mairie du lieu de naissance, les personnes nées à l'étranger sont dispensées de produire un acte de naissance
- Justificatif d'acquisition de la nationalité française pour les personnes naturalisées.**

Informations données à titre indicatif. Des pièces supplémentaires peuvent être exigées